

Meulan le mag n°19



édito

Chères Meulanaises, Chers Meulanais,
Chaque année, la Ville consacre de
lourdes moyennes humaines et financières aux
écoles afin de garantir les meilleures
conditions d'enseignement et d'apprentissage et de
travailler aux enseignements. Malgré les
difficultés financières que connaît la
commune, la priorité demeure la qualité
du service.

Depuis 2014, d'importants travaux ont
été réalisés dans les bâtiments scolaires.
Ils ont en effet souffert, comme le reste
du patrimoine communal, d'un manque
d'entretien régulier et de l'absence
d'aménagements liés à l'accessibilité,
l'usage et les obligations de la loi sur le
handicap de 2006.

Ces dépenses, qui sont souvent invisibles
pour les habitants, sont indispensables.

Une ville ne se gère pas au jour le jour,
au gré des envies d'élus souhaitant
faire évoluer leur territoire ou de partenaires avec
de grands projets. Pour administrer une collectivité, c'est investir,
tous les ans, pour entretenir son
patrimoine et anticiper, sur plusieurs
années, les grosses réhabilitations.

Ca sont ces objectifs qui ont guidé la
Municipalité dans l'élaboration de son
plan pluriannuel d'investissement.

Ainsi, nous savons d'où et où déjà que
dans le prochain mandat, et quelle que
soit l'équipe en place, nous aurons à
dérouler et reconstruire le plus grande
partie du patrimoine communal.
Le coût de ce programme d'opération s'élève
à plusieurs millions d'euros,
c'est dès aujourd'hui qu'il faut en prévoir
le financement.



Cécile
ZAMMIT POPOPOU
Le Maire
Vice-présidente de la CCI OPACO
Conseiller départemental des Yvelines

L'actu

Quoi de neuf pour la rentrée des classes ?

Cette année, ce sont plus de 350 élèves qui sont accueillis dans nos écoles.
Le groupe scolaire Paradis regroupe 5 classes de maternelle
et 11 classes d'élémentaire (405 élèves). L'école élémentaire Pasteur
12 classes (295 élèves), l'école maternelle des Bois 4 classes (104 élèves)
et l'école maternelle Valley 5 classes (138 élèves). Responsable
des bâtiments (construction, entretien), mobilier, équipement informatique,
fournitures... la Ville est également l'employeur des ATSEM (une par classe en
maternelle) et de l'animatrice de la pause méridienne (restauration
et animations) et de l'titic. Elle verse par ailleurs des allocations de rentabilité
et des subventions aux coopératives scolaires. L'école est l'un des postes
budgétaires les plus importants de la commune et réserve,
chaque année, des nouveautés...



Sécurité p. 5 Nouveaux boulanger p. 6 Journées du patrimoine p. 10

Document(s)

[Télécharger le magazine](#)